



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**AUTORISATION PROVISOIRE DE SEJOUR
suite à l'obtention d'un visa "vacances-travail"**

Le dossier doit être déposé avant l'expiration du visa

NOM : Prénom :
Adresse :
tél : mail :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT

ENVOYER LES PHOTOCOPIES

(pour les documents établis en langue étrangère, joindre la traduction effectuée par un traducteur assermenté)

**Préfecture de Maine et Loire
Service de l'immigration et de la nationalité
Bureau des Etrangers
place Michel Debré
49934 Angers cedex 9**

- **Passeport en cours de validité avec l'identité, le visa "vacances-travail" et le cachet d'entrée en France**
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - logement à mon nom** : quittance de loyer et contrat de location **ou** facture d'électricité/gaz eau/ téléphone fixe, assurance habitation, datée de moins de 3 mois
 - hébergement** :
 - * attestation de l'hébergeant datée de moins de 3 mois
 - * copie de sa pièce d'identité française ou de son titre de séjour
 - * justificatif de domicile de l'hébergeant : quittance de loyer ou contrat de location ou facture d'électricité/gaz eau/ téléphone fixe/internet, assurance habitation daté de moins de 3 mois
- **Contrat de travail**
- Autorisation provisoire de travail (APT) délivré par le service de la main d'oeuvre étrangère (SMOE)
- **3 photographies d'identité** récentes agréées RF (tête nue, fond bleu ou gris clair, format (3,5 x 4,5 cm)

Fait à , le

Signature,